

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutenir la demande indigène et encourager le perfectionnement professionnel

La SEC Suisse est très préoccupée par la crise économique et par ses effets sur le marché du travail. Dans une lettre ouverte, l'association demande au Conseil fédéral de lancer rapidement un troisième programme conjoncturel pour soutenir la demande indigène. De plus, la phase de sous-emploi doit être consacrée à une offensive en faveur de la formation continue.

Maintenant que la Confédération a lancé deux paquets de mesures conjoncturelles consacrés à la relance des investissements publics, la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) estime qu'il est temps de stabiliser la demande indigène. Dans une lettre ouverte au Conseil fédéral, l'association de défense des intérêts des employés revendique une extension de la durée maximale du chômage à temps partiel de 18 à 24 mois ainsi qu'une modération de l'augmentation des primes des assurances maladie. En outre, il faut que la durée du droit à une indemnité de chômage soit portée à 520 jours contre 400 jours actuellement.

Au-delà des effets de la crise, la Société suisse des employés de commerce pense à la formation continue: il faut profiter de cette période de sous-emploi pour que les employés puissent combler leurs lacunes en matière de connaissances et de capacités à acquérir de nouveaux savoirs-faire. Ceci permettrait à l'économie suisse de redémarrer renforcée lorsque la conjoncture repartira à la hausse, écrit l'association dans sa lettre ouverte. Elle demande de mettre en place une offre de conseils dans toute la Suisse en matière de réorientation professionnelle pour les employés expérimentés et des cours de perfectionnement pour ceux qui se retrouvent au chômage partiel. Les stages pratiques, les entreprises de pratique commerciale ou les programmes de mentorat destinés aux jeunes ayant achevé leur apprentissage et ceux qui se retrouvent au chômage devraient être développés. La Société suisse des employés de commerce demande en plus la déduction fiscale complète des frais de formation et de perfectionnement.

Pour toute question
complémentaire

Mario Fehr, conseiller national et président de la SEC Suisse, Natel 079 734 54 39
Peter Kyburz, secrétaire central de la SEC Suisse, Natel 076 444 55 45
Luc Python, secrétaire général pour la Suisse romande, 079 335 45 89

Date

16 juin 2009

Communiqués de presse www.secsuisse.ch/presse
